1. les droits collectifs
2. le droit à l'information
3. le droit de participer aux décisions
4. le droit de résistance

partie 2 | information, participation et sécurité

© scheltema/greenpeace

Sakas Aonomo, propriétaire des terres près du camp de d'exploitation forestière de Middle Fly, dans la province de l'Ouest de la Papouasie-Nouvelle Guinée. "Si je regarde par-là, je me sens très triste, hors de moi, frustré de voir qu'on détruit ma terre."

1 les droits collectifs

Le concept de droits collectifs a peu à peu émergé en raison du fait que les Droits de l'Homme des individus n'étant pas en mesure d'assurer une protection adaptée aux spécificités des populations autochtones et des autres minorités. Ces groupes ont à faire face à de multiples menaces sur leur mode de vie, sur leur environnement, sur leur santé et leur sécurité, et leur survie elle-même peut souvent dépendre de la reconnaissance et de la protection de leurs droits collectifs.

Les droits collectifs garantissent le développement et la préservation de l'identité culturelle et des formes d'organisation sociale des minorités ethniques. Peu d'instruments légaux reconnaissent ces droits, qu'on trouve dans la Convention 169 du Bureau International du Travail, et dans les constitutions de certains pays tels que la Colombie, la Bolivie et l'Equateur. En Colombie, par exemple, les droits collectifs ont été invoqués dans les luttes des peuples Nukak Makuk, Uwa et Embera.

Les droits collectifs sont intergénérationnels. On doit comprendre les droits fonciers dans cette perspective, dans laquelle les générations actuelles ont hérité des territoires des précédentes et qu'elles sont tenues de transmettre aux générations futures. Pour cette raison les territoires des autochtones ne devraient pas être classés sous au titre d'une propriété mais en tant qu'héritage ou que patrimoine. Dans l'imaginaire cosmique d'un grand nombre de peuples indigènes, le territoire n'est pas une simple étendue physique mais aussi le site où des systèmes de production (pêche, chasse, agriculture, mines, etc.) sont gérés de façon indépendante.

Les droits collectifs à la biodiversité résultent de la préservation et de l'entretien d'un savoir, d'innovations et de pratiques fondées sur la relation à la nature. La conservation et l'utilisation écologiquement durables de la biodiversité sont le résultat des modes de vie traditionnels de collectivités diverses, autochtones, noires, paysannes et plus généralement locales, et cette inestimable contribution à l'exploitation durable des ressources de la planète doit être reconnue.

Dans le sud de l'Australie un groupe de femmes Aborigènes âgées a obtenu le droit collectif de protéger leurs terres et leurs cultures de la menace représentée par l'installation d'une décharge de déchets radioactifs. Elles ont reçu la reconnaissance internationale de leur détermination à "veiller sur leur pays" afin de pouvoir le transmettre aux générations futures. En Indonésie, les Dayak Pitap se battent contre l'appropriation des terres de leurs ancêtres par une compagnie minière, montrant ainsi que l'autodétermination d'un peuple est plus importante qu'aucun profit potentiellement tiré de l'exploitation de leurs terres.

les dayak pitap veulent qu'on les laisse en paix

les amis de la terre - indonésie

Les Dayak Pitap forment un groupe de moins de 900 personnes qui vivent dans les montagnes Meratus, dans le Sud du Kalimantan, en Indonésie. Ils vivent d'une agriculture à petite échelle, de l'exploitation du caoutchouc, de l'élevage de la volaille, de la chasse au sanglier et de la pêche. Ils vivent depuis des années sous la menace des industries d'exploitation forestière et minière, dont les projets ruineraient leur mode de vie et leur environnement. Ils sont toutefois déterminés à gérer leurs activités et leur environnement sans l'intervention d'acteurs externes.

Le sud du Kalimantan est doté de nombreuses ressources naturelles, notamment forestières et charbonnières, qui sont depuis longtemps considérés par les gouvernements, les industriels indonésien et étrangers et les forces nationales de sécurité comme une "vache à devises". En quinze ans, de 1984 à 1999, la province a produit plus de 100 millions de tonnes de charbon, soit une production moyenne de 7,7 millions de tonnes par an.

la rengaine de l'exploitation des ressources

Mais bien peu ont profité des bénéfices de la vente de ces richesses, et les communautés ont vu leur environnement se dégrader sans que leur niveau de vie ne s'améliore. Les bulldozers, excavateurs et autres camions chargés de déchets travaillent jour et nuit pour exploiter la terre tandis que les populations locales observent depuis les bas-côtés les nuages de cendre et de poussières se propager.

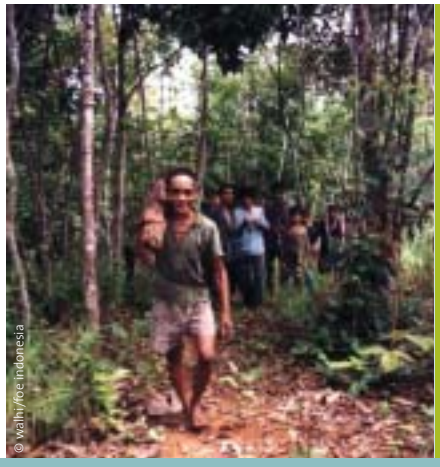

Les Dayak Pitap défendent leur droits environnementaux et leur mode de vie depuis le début des années 90, lorsqu'ils ont commencé à ressentir la pression des industriels des secteurs forestiers et miniers. Face à cela, ils se sont mis à promouvoir une exploitation forestière communautaire comme alternative au système des concessions privées. La concession de larges territoires à des opérateurs privés est responsable de désastres environnementaux dans toute l'Indonésie, allant des inondations à l'intimidation des communautés en passant par de graves conflits sociaux et par l'érosion des savoirs et de la prudence traditionnels.

Malgré cela, le gouvernement local a signé un contrat pesant près de 10 millions de dollars avec la compagnie minière PT Sari Bumi Sinar Karya. Les Dayak Pitap se sont unis contre le projet d'ouverture d'une mine dans leurs terres sacrées, qui comprennent deux montagnes. Pour la communauté indigène cette zone est depuis longtemps un lieu de culte, et le lieu du repos de leurs ancêtres.

reprendre son avenir en main

En réponse à la signature de ce contrat, les Dayak Pitap ont rédigé leurs propositions quant à la gestion de leurs ressources naturelles et à la préservation de leurs coutumes et de leur savoir traditionnel, et quant aux moyens de maintenir la communauté. Ils les ont adressées au gouvernement local et ont aussi entrepris, de façon participative, un traçage délimitant leur territoire et permettant de les assurer de leurs droits. Ils ont obtenu des rencontres avec l'assemblée locale et fait pression sur les gouvernements au niveau local et national pour protéger et exercer leurs droits à préserver leur mode de vie.

Les Dayak Pitap, en faisant usage de leur droit de dire "non merci" aux entreprises, gouvernement et autres actionnaires, ont de plus inspiré d'autres groupes communautaires en Indonésie, qui cherchent eux aussi à protéger leurs droits. Ils pensent que rien ne pourra leur résister si la communauté reste unie.

pour en savoir plus:
Les Amis de la Terre – Indonésie
(en indonésien et anglais): ***www.walhi.or.id***

Des femmes Kungka Tjuta portant le prix Goldman Prize qu'elles ont remporté en 2003 en reconnaissance de leur campagne contre l'installation d'un site d'entreposage de déchets radioactif dans le désert australien.

1 **les droits collectifs**

en finir avec le poison

des femmes aborigènes remportent la bataille contre le gouvernement australien

nina brown, bureau de la campagne irati wanti, coober pedy, au sud de l'australie

Le Kupa Piti Kungka Tjuta est un conseil des vieilles femmes aborigènes ; son siège se trouve à Coober Pedy, dans le sud de l'Australie. Elles se sont regroupées au début des années 90 pour "Sauvegarder la force de leur culture et veiller sur [leur] pays." Elles suivent en cela leur tjukur, qui peut être traduit à la fois par "rêve" ou par "loi", et qui raconte l'histoire de sept sœurs qui ont traversé le pays tout en le créant.

Ces dernières années, le Kungka Tjuta a voyagé sans trêve à travers tout le pays pour résister à un projet du gouvernement fédéral d'installer un vaste dépôt de déchets radioactifs dans le désert. Le Kungka Tjuta a été le fer de lance d'une campagne environnementale nationale s'opposant à ce projet, dénommée Irati Wanti: "en finir avec le poison". Selon leurs dires, "Nous connaissons ce pays, le poison dont le gouvernement parle empoisonnera la terre. Nous disons NON au projet de décharge radioactive dans notre ngura - dans notre pays. C'est tout simplement du poison et nous n'en voulons pas."

Le gouvernement a donné en 2003 son accord final à l'ouverture de la décharge. Cela tombait point à point avec le cinquantième anniversaire de l'entrée de l'Australie dans le cercle de l'industrie nucléaire mondiale. Entre 1953 et 1963, l'Etat a procédé dans le désert du Sud de l'Australie à une série d'essais d'armes nucléaires britanniques. Le Kungka Tjuta fait partie des survivants de ce programme d'essais, et met en avant la sinistre rencontre entre les expérimentations du passé et le projet de décharge nucléaire. "Nous étions toutes nées lorsque le gouvernement s'est servi de ce pays pour tester la bombe", dit Eileen Wani Wingfield, "à l'époque ils n'ont pas du tout informé les gens [du pays] de la bombe. Ils sont en train de faire la même chose ici. Ils nous ont dit que nous pouvions manger les kangourous, les émus ; mais c'était un mensonge."

Le Kungka Tjuta a obtenu une reconnaissance nationale et un soutien extrêmement large pour la campagne Irait Wanti. Le gouvernement

"Vous ne nous écoutez pas, nous, les femmes. Vous n'écoutez toujours pas. Devrons-nous toujours continuer à parler tant et plus? C'est le lieu des femmes. Cessez de vous mêler des affaires des femmes. C'est notre affaire, de parler pour tous les Kungkas, ce n'est pas une affaire d'hommes blancs comme vous. Ce n'est pas votre terre, même si vous la possédez. Même si vous l'achetez."

Les Kungka Tjuta dans une lettre au gouvernement australien , en 2004.

du Sud de l'Australie est totalement opposé à la construction de la décharge, comme 97 % des Australiens du Sud interrogés sur la question et de nombreuses communautés situées le long du couloir où seraient transportés les déchets résistent aussi au projet.

La grande résolution du Kungka Tjuta a obtenu la reconnaissance internationale en 2003, date à laquelle le prestigieux Goldman Environmental Prize a été décerné à Eileen Kampakuta Brown et Eileen Wani Wingfield, les deux fondatrices. Ce prix est donné à des "héros" des luttes environnementales locales en provenance de six grandes régions du monde, et est le plus important dans sa catégorie. Dans une déclaration commune rendue publique après l'annonce des lauréats, le duo a ainsi commenté la décision: "Nous devons tous nous unir et veiller sur ce pays... nous sommes des vielles et fortes femmes. Nous continuerons à nous battre."

les sales coups du gouvernement

Quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral a subitement acheté les terrains où l'installation de la décharge est prévue. Ceci intervenait quelques heures avant que le parlement de l'Australie du Sud ait prévu d'adopter une réglementation qui aurait déclaré le site en tant que parc, ce qui aurait empêché le projet de saisie des terres. Le gouvernement d'Australie du Sud a alors porté l'affaire devant les tribunaux, et a remporté le procès en appel, à l'unanimité, après que sa plainte a été rejetée en première instance. L'immense publicité donnée par cette décision de justice était un camouflet à "l'intérêt national" proclamé par le gouvernement, qui ainsi était humilié en pleine année électorale.

Finalement la campagne Irait Wanti a obtenu la victoire en août 2004, le gouvernement abandonnant son projet de décharge nucléaire. La détermination de Kungka Tjuta de voir leur lutte menée à son terme n'a pas été vaine: "Nous sommes ici pour veiller sur le pays. Nous ne vivrons pas éternellement. Si nous agissons justement pour venir en aide aux jeunes générations, leur tour viendra bientôt de s'en occuper et de se battre eux-mêmes pour la protection de leur pays."

pour en savoir plus:
Campagne Irait Wanti (en aborigène et anglais): ***www.iratiwanti.org***
kungkatjuta@iratiwanti.org

2 **le droit de savoir**

"L'accès à l'information environnementale est un Droit de l'Homme inaliénable. Toute tentative de rétention d'information portant sur des impacts nuisibles aux personnes et à l'environnement est un crime contre l'humanité"

Alexandr Nikitin, militant écologiste, qui a été accusé d'espionnage pour avoir contribué à un rapport qui a fait connaître l'existence d'une décharge illégale de déchets nucléaires.

Les populations ont le droit de jouer un rôle actif dans la protection de leur environnement et l'accès à l'information est crucial pour l'exercice de ce droit. Il existe partout dans le monde un accord tacite sur le secret qui règne autour des activités des entreprises et de leurs financeurs. Les gouvernements sont souvent en collusion avec cette pratique visant à garder hors de l'attention publique des projets illégaux, condamnables ou simplement impopulaires.

Face à cela les communautés et les individus demandent que les informations soient rendues publiques lorsque les activités en cause attaquent l'environnement et les personnes. Les activistes et les citoyens font usage de dispositions qui accordent le "droit de savoir" au niveau national ou international. Les Amis de la Terre – Allemagne poursuivent ainsi leur gouvernement parce qu'il refuse de rendre publique l'information concernant la contribution au changement climatique des Agences de Crédit à l'Exportation du pays.

Aux Etats-Unis, des organisations, dont les Amis de la Terre, demandent la mise en place du droit de savoir au niveau international, ce qui obligerait les entreprises à rendre publiques les informations portant sur l'environnement, les conditions de travail et la situation des droits de l'homme pour leurs activités qui se déroulent au-delà des mers.

Les activités des institutions financières internationales sont notoirement opaques et anti-participatives. En Slovaquie, les Amis de la Terre travaillent avec la population dans la ville de Ruzomberok pour exiger de la Banque Européenne d'Investissement qu'elle assume les impacts environnementaux et sociaux de son financement d'une usine de fabrication de papier.

2 **le droit de savoir**

savoir qui ruine le climat

le gouvernement allemand poursuivi pour rétention d'information

les amis de la terre – allemagne

L'Allemagne déclare qu'elle est un leader en matière de politique climatique. Bien que ce soit sans doute vrai en terme de mesures énergétiques prises au niveau national, qu'en est-il de l'impact des exportations de la technologie allemande? Après tout, l'Allemagne est responsable d'un tiers des exportations dans le secteur minier, et détient de très fortes parts de marché dans les usines de productions d'électricité, l'aviation et les systèmes de transport public. Ainsi les exportations allemandes contribuent à déterminer à quel point les infrastructures énergétiques mondiales sont et seront climatique ment néfastes ou non.

Les garanties fournies par les Agences de Crédit à l'Exportation (ACE) permettent d'assurer les entreprises vis-à-vis des risques politiques et économiques qu'elles rencontrent, particulièrement dans les pays en développement. L'ACE allemande, Hermes, apporte des milliards de dollars au financement de projets dans les secteurs de l'énergie, des mines et des transports au nom des contribuables allemands. Ces projets entraînent la hausse des émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine des changements climatiques.

© nick cobbing, foe ewni

Manifestation des Amis de la Terre au Royaume Uni contre l'oléoduc Bakou-Ceyhan projet finance par l'agence allemande de crédit aux exportations.

Port pétrolier près de la plate-forme de Bakou, d'où part l'oléoduc pour Ceyhan.

Friends of the Earth demonstration in the UK against the Baku-Ceyhan pipeline, which is funded by the German Export Credit Agency.

Le manque de transparence rend l'estimation précise de la contribution au changement climatique des projets financés par le ACE tout à fait impossible. L'Institut Mondial des Ressources Naturelles (IMRN) estime qu'Hermes a financé des projets d'extraction d'énergies fossiles dans les pays en développement à hauteur de 2 milliards de dollars entre 1996 et 2001. Hermès a par exemple soutenu des ventes de matériel destiné à la construction de Paiton 2 en Indonésie (une usine de production d'électricité au charbon très controversée) tout comme plus de 400 kilomètres de canalisation pour l'oléoduc Bakou-Tiblissi-Ceyhan, également décrié, et des ventes d'avions airbus aux Etats-Unis, en Suède et en Arabie Saoudite.

Depuis plusieurs années, les Amis de la Terre-Allemagne et Germanwatch demandent au Ministère de l'économie et travail des informations sur des exportations qui doivent logiquement contribuer au changement climatique. En invoquant la Loi Nationale sur l'Information Environnementale, le groupe a exigé d'Hermes qu'elle publie une liste détaillée des projets du secteur de la production d'énergie auxquels elle a apporté sa garantie depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997.

Le Ministère a en définitive rejeté cette demande, en disant qu'elle n'entrait pas dans le cadre de la loi sur l'information en matière d'environnement, et que publier ces informations s'opposait au secret des affaires. En réponse les Amis de la Terre et Germanwatch ont déposé une plainte en juin 2004, en accusant le Ministère de violer la Loi Nationale sur l'Information Environnementale. Le résultat de cette affaire pourrait bien établir un précédent pour d'autres pays industrialisés dont les ACE sont impliquées dans l'exportation de technologies qui participent aux changements climatiques.

pour en savoir plus:
Programme Justice Climatique (en anglais): ***www.climatelaw.org***
Germanwatch (en allemand, anglais, français et espagnol): ***www.germanwatch.org***
ClimateLawsuit.org (en anglais): ***www.climatelawsuit.org***

La fonderie Doe Run, au Pérou. Doe Run est le plus grand pollueur dans l'Etat du Missouri selon l'Agence Américaine pour la Protection de l'Environnement

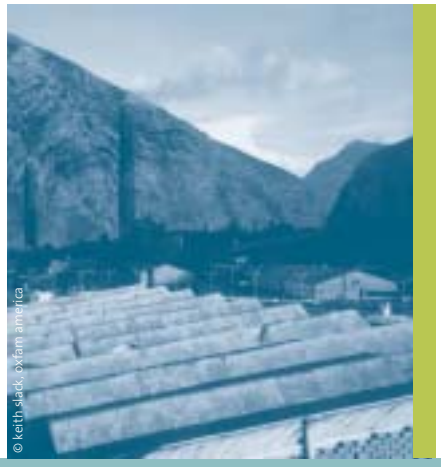

Aux Etat-Unis cet accident a entraîné l'élaboration de la Loi fédérale instituant le Plan d'Urgence et le Droit de Savoir des Collectivités (Emergency Planning and Community Right to Know Act), votée par le Congrès en 1986. Cette loi oblige les entreprises à publier les principales informations environnementales, sanitaires et de sécurité à l'Agence pour la Protection de l'Environnement, où elles sont alors rendues accessibles aux citoyens pouvant consulter une base de données facilement consultable portant le nom d'Inventaire des Rejets Toxiques (Toxic Release Inventory - TRI).

Le TRI a permis de rendre communicables aux citoyens, collectivités et investisseurs des informations cruciales dont la publication a entraîné des réductions de pollution volontaires tout à fait substantielles entre autres diminutions de risques environnementaux. La publication de ces informations grâce au TRI a par exemple été utilisée par les citoyens pour convaincre IBM de cesser d'utiliser les chlorofluorocarbones (CFC), l'agent le plus actif dans la réduction de la couche d'ozone. Le TRI a aussi permis à un mouvement citoyen d'Akron (Ohio) d'obtenir du fabricant de pneumatiques BF Goodrich l'engagement de réduire de 70 % ses émissions polluantes. Des collectivités d'Oregon et de Louisane ont utilisé les informations du TRI pour faire appliquer des engagements à réduire la production de toxiques.

conséquences de leurs activités à l'étranger en matière d'environnement, de droit du travail et de droits de l'homme, en réponse à des questions telles que:

- Quelles quantités de toxiques l'entreprise déverse-t-elle dans l'environnement?
- A quels produits chimiques toxiques les personnes employées sont-elles exposées?
- Y a-t-il eu des communautés déplacées en raison des activités de l'entreprise?
- A-t-on relevé des cas de harcèlement ou de discriminations sexuels sur les lieux de travail?
- L'entreprise a-t-elle recours au travail des enfants?
- L'entreprise a-t-elle conclu des accords secrets avec des forces de sécurité, notamment avec l'armée du pays d'accueil?
- Y a-t-il eu des hospitalisations d'urgence en raison des rejets chimiques des installations?
- Quel est le nombre de travailleurs étrangers couverts par des conventions collectives?

Sous l'égide du IRTK, les entreprises seraient tenues de rendre un rapport annuel au Département d'Etat des Etats-Unis. Ces informations seraient communiquées aux citoyens par l'intermédiaire d'un site internet. Les compagnies qui ne se rempliraient pas leurs obligations ou qui remettraient des rapports imprécis pourraient avoir à faire face

2 **le droit de savoir**

le droit de savoir, ici comme ailleurs

les amis de la terre – etats-unis

Le 3 décembre 1984, peu après minuit, Bhopal (Inde) a été le théâtre de l'une des pires catastrophes industrielles de tous les temps. Plus de quarante tonnes de gaz létal se sont échappées d'une usine d'insecticides détenue et gérée par une compagnie américaine, l'Union Carbide Corporation, aujourd'hui propriété de la Dow Corporation. Les rues de Bhopal se sont remplies des cadavres de milliers de personnes dont la plupart a été victimes de morts violentes. Aujourd'hui encore des milliers de personnes vivent dans des très mauvaises conditions de santé et certaines estimations font monter jusqu'à 16000 et plus le nombre total de victimes.

Le voile du secret posé sur les activités lointaines

Les entreprises américaines ayant des activités à l'étranger ne sont pas tenues de rendre publiques les informations qu'elles devraient divulguer si elles avaient lieu aux Etats-Unis. Cette absence de transparence a permis à de nombreuses multinationales américaines de dissimuler des agissements irresponsables ou honteux: mauvais traitement des travailleurs, destruction de l'environnement, collaboration avec des gouvernements répressifs violant les Droits de l'Homme.

La proposition de loi portant sur le Droit de Savoir International - (The International Right to Know-IRTK) est calquée sur les obligations réglementaires de loi fédérale américaine du Droit de Savoir. Sous le régime de l'IRTK, les entreprises américaines et toutes celles qui sont cotées sur le marché boursier des Etats-Unis auraient obligation de rendre publiques les principales informations portant sur les

à des poursuites légales aux Etats-Unis, et risqueraient donc d'encourir condamnations civiles et pénales. De la même façon les simples citoyens et les associations pourraient intenter des actions en justice en cas d'infraction aux obligations légales.

Une loi du type IRTK permettrait de lever le voile du secret qui entoure les activités des entreprises détenues par des américains dans des pays lointains. Plus important encore, la divulgation publique des informations sous l'égide du IRTK donnerait aux populations le pouvoir de remettre en cause plus efficacement les préjudices subis puisque les consommateurs et les investisseurs pourraient décider de réorienter leurs achats ou leurs investissements en se détournant des entreprises dont les pratiques sont les plus nuisibles.

pour en savoir plus: Campagne des Amis de la Terre – Etats-Unis pour le Droit de Savoir International (en anglais): ***www.foe.org/irtk.***

les IFI déclinent toute responsabilité en cas de violation des droits de l'homme

"L'Enquête de la Banque Mondiale sur les Industries d'Extraction [World Bank's Extractive Industries Review, EIR] a recueilli des témoignages se rapportant à des violations des Droits de l'Homme, allant de l'intimidation au meurtre en passant par le rapt, la torture, la détention arbitraire et le viol. Les femmes et les enfants sont souvent les victimes les plus durement touchées. Selon les informations collectées par l'EIR, les infractions aux Droits de l'Homme ne sont le plus souvent pas reconnues par les gouvernements et les tribunaux de nombreux pays en développement. (...) La peur est un élément très présent au tableau: la plupart des personnes qui ont témoigné pour l'EIR ont demandé à parler anonymement lorsqu'elles décrivaient les violations de Droits de l'Homme."

Revue sur les Industries Extractives, Banque Mondiale, décembre 2003.

Depuis des décennies, la Banque Mondiale et les autres institutions financières internationales (IFI) forcent les pays avec lesquels elles travaillent à ouvrir la porte, sans réglementation adaptée, à des projets de développement à grande échelle sans mettre en œuvre la protection des populations et de l'environnement. Leurs opérations sont suivies d'un cortège de misère partout dans le monde. On a retiré des populations de leurs terres ancestrales, pollué des rivières, détruits des modes de vie, et la sécurité des personnes a été exposés à de graves et nouveaux dangers.

Les IFI ne peuvent actuellement être pas tenue responsables des violations des Droits de l'Homme et de l'environnement engendrées par leurs programmes et leurs projets. Les Etats membres des banques de développement multilatérales telles que la Banque Mondiale ont tous adoptés la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, et sont tenus de respecter ses obligations. Mais les pays oublient ces obligations quand ils prennent leurs décisions dans l'enceinte de la Banque. Paradoxalement, bien que la Banque soit elle-même une agence spécialisée des Nations Unies, elle est exemptée des obligations énoncés par les Traités des Nations Unies en termes de Droits de l'Homme.

Jusqu'ici les IFI ont refusé d'assumer leurs responsabilités pour les effets de leurs prêts sur la situation des Droits de l'Homme, rétorquant qu'elles ne sont pas des acteurs politiques. Elles ignorent les appels provenant toutes parts pour réclamer compensations et réparations. Bien qu'elles soient des institutions dont la mission est de réduire la pauvreté, les IFI continuent à financer des projets et des programmes qui mettent à mal les droits de populations.

pour en savoir plus: programme IFI des Amis de la Terre – International (en anglais): **www.foei.org/ifi**

signé une pétition contre la pollution de leur environnement à laquelle ils ont affaire de longue date. En dépit de graves problèmes de santé rencontrés par la population de la ville et des zones voisines, les risques que fait planer cette pollution n'ont jamais été correctement évalués.

Malgré les protestations locales, l'entreprise a décidé d'augmenter la production de papier et a donc demandé les permis de construire nécessaires à la modernisation et à l'augmentation de la production. Des citoyens affectés par le projet ont fait appel au vu des irrégularités du processus de délivrance du permis concernant le projet. Se fondant sur leur recours, la cour a décidé de ne délivrer aucun permis tant qu'une enquête sur les sujets d'inquiétude des ONG locales n'aurait pas été menée.

Une information insuffisante et trop tardive

Les citoyens de la zone n'ont entendu parler du projet de la BEI qu'après qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque en juillet 2003. En septembre 2003, les Amis de la Terre – Slovaquie ont transmis à la BEI une demande d'information dans laquelle figuraient trois questions simples portant sur la transparence de la procédure d'approbation du prêt. La BEI n'a alors répondu qu'à l'une de ces questions, et par des phrases vagues et de portée générale, insatisfaisantes, accompagnées d'extraits de textes portant sur sa politique en matière d'information.

2 **le droit de savoir**

il y a une drôle d'odeur par ici...

la banque européenne d'investissement ignore le droit de savoir

les amis de la terre – slovaquie

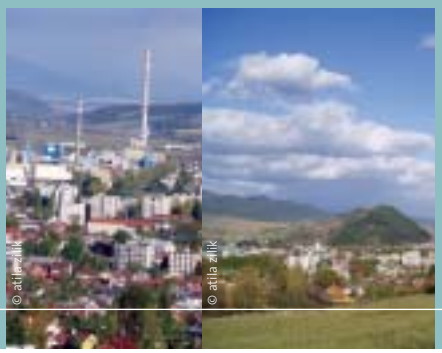

Depuis 1999, les gens qui vivent dans la ville slovaque de Ruzomberok s'inquiètent des projets de modernisation et d'augmentation des capacités de production de l'usine de papier Neusiedler SCP. La Banque Mondiale a d'abord songé à financer le projet avant de se retirer du projet. En 2003, les citoyens de la ville ont eu la surprise de voir apparaître sur scène la Banque Européenne d'Investissement (BEI), prête à accorder un prêt de 64 millions d'Euros pour l'usine de papier. Leur ignorance était bien compréhensible puisque la BEI n'a laissé courir les informations sur le prêt que très tard, et uniquement par le biais de son site internet plutôt que par une information adressée directement aux citoyens.

Les rejets de l'usine de SCP dans l'environnement sont la principale raison pour laquelle la ville reste une zone hautement polluée. La ville et ses alentours son connues dans toute la République Slovaque pour l'insupportable odeur due à l'usine. En 1999, plus de 3000 habitants ont

La BEI a de surcroît accordé son prêt malgré le fait que plusieurs poursuites judiciaires engagées par des citoyens de la ville, au sujet de la violation de leur droit de participation, n'avaient pas encore été jugées. Les ONG locales ont demandé que l'augmentation de la production par SCP ne se fasse qu'à deux conditions: l'installation d'un système de mesure de la qualité de l'air et le démarrage d'une analyse sérieuse de la situation sanitaire locale à la fois avant et après la mise en œuvre du projet.

L'affaire Ruzomberok n'est qu'une affaire parmi d'autres dans une longue liste de prêts accordés par la BEI en dehors de toute transparence et de participation du public. Ironie de l'histoire, la Banque décrit elle-même le projet comme très positif et a promis que "des améliorations environnementales significatives" en résulteraient.

3 le droit de participer aux décisions

Même lorsqu'on procure des informations suffisantes sur tel projet ou tel plan de développement, les populations, et en particulier les groupes les plus marginalisés, comme les autochtones, les gens de couleur ou les femmes, ne sont pas toujours admis pour l'accès dans les cercles de la prise de décision. Le droit de décider est crucial pour l'autodétermination des populations, un des principes fondamentaux des Droits de l'Homme qui édicte que les personnes ont le droit de "déterminer librement leurs opinions politiques et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel" (Convention Internationale des Nations Unies sur les droits Civils et Politiques).

Le principe du consentement libre préalablement informé nécessite de s'assurer du consensus de tous les membres d'un groupe en faveur d'un projet concernant la zone qu'ils occupent. La loi sur les Droits des Peuples Autochtones des Philippines de 1997 exige par exemple le consentement préalablement informé pour les projets des entreprises qui concernent les terres et domaines ancestraux. En Papouasie - Nouvelle Guinée la loi réclame requiert que les communautés débattent en leur sein selon leur mode de décision et leurs représentants coutumiers. Un délai suffisant, une information transparente et complète disponible sous des formes et des langues appropriées, l'absence de toute pression, intimidation, menace ou d'incitations négatives sont obligatoires. L'utilisation de ce droit a permis de mettre fin aux abattages illégaux d'une entreprise malayenne en Papouasie-Nouvelle Guinée.

Au Nigeria, les communautés concernées par le projet du Gazoduc Ouest-Africain demandent à la Haute Cour Fédérale d'annuler l'Etude d'Impact Environnemental du projet en raison du fait que l'entreprise n'a pas consulté les communautés comme la loi l'exige. Puisque les gens qui vivent le long du tracé du Gazoduc seront les plus affectés par le projet, ils rappellent leurs droits à être impliqués du processus de prise de décision, et à déterminer eux-mêmes leur avenir.

3 le droit de participer aux décisions

Le gazoduc ouest-africain traîné devant les tribunaux nigérians

les amis de la terre nigeria et les amis de la terre - etats-unis

Cette fumée provient d'un incendie de l'oléoduc qui dure depuis trois semaines. Les oléoducs déjà en service, qui serpentent parmi les villages, connaissent de nombreux départ de feu en raison de la faible maintenance et du vandalisme.

© leslie fields, foe us

© leslie fields, foe us

En mars 2004, les communautés affectées par le projet de gazoduc Ouest-Africain ont attaqué le Ministère Fédéral de l'Environnement et la compagnie pétrolière en cause devant la Haute Cour Fédérale de Lagos (Nigeria). Les signataires de la pétition, avec l'appui des Amis de la Terre - Nigeria, demandent à la cour d'arrêter le projet dont ils estiment la mise en œuvre en contradiction avec la loi nigériane et avec la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, comme elle l'est par la non-prise en compte de ses conséquences sur l'environnement et le mode de vie des communautés locales.

Le projet d'Oléoduc d'Afrique de l'Ouest consiste en un gazoduc de près de 1000 km destiné à acheminer le gaz naturel du Nigeria à travers le Bénin et le Togo jusqu'au Ghana. Bien que l'idée de ce gazoduc ait germé dans certains esprits depuis plus de vingt ans, ce n'est qu'à présent que le projet porté par la Banque et le consortium pétrolier sort de sous terre pour être soumis par Banque aux "consultations" des populations qu'il toucherait directement.

Les communautés impliquées dans la procédure judiciaire demandent au tribunal d'annuler l'Etude d'Impact Environnemental du projet, y compris les audiences publiques, au motif que les entreprises n'ont pas suivi le processus obligatoire de consultation des communautés. Le consortium pétrolier, qui se compose de Chevron, Shell, de la Compagnie Pétrolière Nationale du Nigeria, de la Compagnie Pétrolière Nationale du Ghana, de la Société Béninoise de Gaz et de la Société Togolaise de Gaz, espère boucler le projet en 2005.

Ni les informations fournies par le consortium ni les réunions avec la Banque Mondiale et Chevron n'ont permis de répondre aux questions des citoyens sur l'emploi qui serait fait du gaz, mais on raconte que les bénéficiaires seraient les sociétés qui exploitent l'or au Ghana. L'administration Bush suit de près ce gazoduc valant 450 millions de dollars puisqu'il pourrait s'avérer être l'un des projets qui aiderait l'Afrique de l'Ouest à devenir très bientôt l'une des principales source de pétrole et de gaz alternative aux hydrocarbures du Moyen-Orient.

pour en savoir plus:
Pipe Dreams, les Amis de la Terre - Nigeria, Oilwatch et les Amis de la Terre - Etats-Unis (en anglais): ***foe@foe.org***
Les Amis de la Terre – Nigeria (en anglais): ***www.eraction.org***
Oilwatch (en anglais): ***www.oilwatch.org***
*Centre d'information de la Banque (en anglais):****www.bicusa.org/africa/pppwgap.htm***

L'exploitation forestière n'a pas profité aux enfants de la région du projet Kiunga-Aiambak.

© scheltema/greenpeace

3 **le droit de participer aux décisions**

quand les bulldozers font la loi

des routes qui mènent nulle part en papouasie - nouvelle guinée

celcor/les amis de la terre papouasie - nouvelle guinée

© greenpeace/cole

Chargement de fûts sur la Fly River, en Nouvelle Guinée - Papouasie.

La forêt est au fondement des modes de vie et de la culture pour près de 80 % des citoyens de la Papouasie - Nouvelle Guinée qui vivent dans des communautés rurales. Les groupes tribaux détiennent 97 % des terres cultivables et virtuellement l'ensemble des ressources forestières, et les lois en place garantissent que des projets de développement indésirables ne viennent pas s'opposer à la libre autodétermination des populations. Cependant, comme le cas du projet de routes de Kiunga-Aiambak l'a montré, les lois ne sont pas toujours respectées lorsque les profits sont en jeu.

Sur le papier, les droits des communautés de Papouasie - Nouvelle Guinée sur leurs forêts sont bien gardés. La Loi nationale sur les Forêts accorde une large reconnaissance des droits coutumiers de propriété forestière, ainsi que le paiement de royalties et de compensation pour tout préjudice occasionné par les activités d'exploitation de la forêt. Tout projet d'exploitation des ressources forestières nécessite un consentement préalable des propriétaires coutumiers, ce qui signifie que les communautés sont peuvent prendre leurs décisions selon leurs structures traditionnelles, par leurs propres institutions représentatives et à leur propre rythme, souvent lent, et sans pression extérieure. On doit fournir des informations complètes dans les langues et les formes adaptées et les propriétaires doivent rechercher les conseils juridiques et techniques nécessaires avant de décider d'autoriser au non le développement de l'exploitation de leurs terres.

Cependant les exigences du consentement libre et préalablement informé ne sont ordinairement pas respectées en Papouasie - Nouvelle Guinée, ce qui rend les communautés vulnérables face aux intérêts des entreprises attirées par l'exploitation des ressources naturelles de leurs territoires. Les populations ne peuvent souvent pas prendre leurs décisions en connaissance de cause car les informations et l'expertise juridiques sont

Abattages sur le cours de la Fly River en Papouasie - Nouvelle Guinée.

© greenpeace

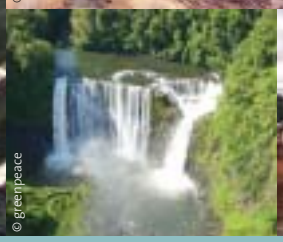

© greenpeace

© noel tema/greenpeace

pour en savoir plus:
Les Amis de la Terre Papouasie - Nouvelle Guinée (en anglais): ***www.celcor.org.pg***
Greenpeace Australie et Pacifique (en anglais): ***www.paradiseforest.org/paradise_lost/kiunga_aiambak_road.php***

"Aujourd'hui, quand je vois mes terrains vagues, je pleure. Avant nous avions des sagoutiers, des cochons, des Casoars et de grands arbres partout. Nous utilisions des peintures naturelles. A présent Aiambak a beaucoup changé, la vie est très dure. Je pleure pour mon village."

Jerry Iawe, villageois de Aiambak.

rarement disponibles à temps. Le fort taux d'analphabétisme et l'étroitesse des infrastructures complique le problème. Le consentement est souvent obtenu au moyen de pots-de-vin, menaces et autres moyens de corruption.

un projet de route fantôme

Le projet routier Kiunga-Aiambak offre un bon exemple de la différence entre l'exercice concret des droits et la loi écrite. En 1994, une licence a été accordée à l'entreprise Paiso pour couper les arbres afin de préparer la construction d'une route. Bien que l'entreprise était prétendument tenue par ses engagements auprès des propriétaires fonciers, elle était en fait la propriété de deux personne s: un ressortissant de la Papouasie - Nouvelle Guinée et un homme d'affaire malaisien associés de près à une société d'exploitation forestière malayenne, la Concord Pacific. Le fait de sous-traiter illégalement l'abattage à la Concord Pacific n'était pourtant que la première infraction aux lois forestières nationales.

La compagnie a en effet reçu plus tard une extension illégale de sa licence, faisant du projet Kiunga-Aiambak l'un des plus importants du pays. Elle est ensuite contournée ses obligations en ne payant pas ses royalties aux propriétaires fonciers. En 2001 l'entreprise recevait un nouveau permis illégal qui l'autorisait à exploiter un couloir traversant la forêt sur 830 km et à retirer de ces coupes un volume total de millions de mètres cube de bois.

Une enquête indépendante commandée par la Banque Mondiale a conduit à la publication en octobre 2000 d'un rapport accusateur sur le projet. Le résultat a alors confirmé les multiples illégalités du projet ainsi que le harcèlement et les menaces faites sur les propriétaires au moyen d'armes à feu, du fait des bûcherons comme de la police.

En 2001, les Amis de la Terre Papouasie Nouvelle – Guinéen, représentant 300 propriétaires des la région du projet Kiunga-Aiambak ont déposé une plainte auprès du panel d'inspection de la Banque Mondiale. Le gouvernement de la Papouasie - Nouvelle Guinée avait en effet reçu un prêt de la part de la Banque Mondiale et la plainte déposée auprès de la Banque demandait de suspendre la seconde tranche du prêt jusqu'à ce que l'exploitation illégale cesse. En réponse à cela le gouvernement s'est absout elle-même de toute responsabilité et a recommandé la mise en œuvre d'un plan d'action qui ne traitait aucune des questions posées par la plainte.

En attendant les ONG et autres groupes locaux ont réagi par une action directe pour empêcher le transport du bois abattu illégalement. En 2002 des membres actifs de Greenpeace ont bloqué l'exportation du bois de Kiunga-Aiambak pendant trois jours.

En juillet 2003, la cour nationale rendait finalement une décision en faveur des propriétaires fonciers et exigeait l'arrêt de la construction de la route. Les gens de Kiunga-Aiambak sont cependant toujours en procès pour obtenir une compensation pour la dégradation de leurs terres et de leur mode de vie.

4 le droit de résistance

Lorsque l'environnement des populations et les Droits de l'Homme sont menacés, les personnes ont le droit d'exprimer elles-mêmes leur mécontentement par la protestation. Le droit à la liberté d'opinion et d'expression est un droit civil et politique bien établi à la fois dans les lois nationales et internationales et est au fondement du concept de démocratie et de respect de la dignité humaine. L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme établit que "chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit comprend le droit de soutenir une opinion sans entrave et de rechercher, recevoir et communiquer l'information par tous les moyens et sans tenir compte des frontières." Et l'article 3 soutient que "chacun a droit à la préservation de sa vie, à sa liberté et à la sécurité de sa personne".

Malgré cela, ces droits sont souvent déniés aux militants de la défense de l'environnement et des droits de l'homme lorsque leurs idées et leurs actes rentrent en conflit avec le status quo. Leurs vies peuvent se trouver en danger dès lors qu'ils opposent une résistance, comme le montrent plusieurs cas relatés dans cette publication. Dans ce chapitre Juan Almendares, des Amis de la Terre - Honduras, présente un témoignage personnel dans lequel on voit comment ses droits ont été menacés tout au long de sa vie en raison de ses actions en faveur de la défense des droits de l'homme et de la justice environnementale. En équateur les populations Quechua ont subi de graves violations de leurs droits au long de la résistance qu'ils ont opposée aux compagnies pétrolières qui avaient envahi leur territoire avec l'appui de l'Etat.

pauvreté, violence et justice environnementale

le témoignage de juan almendares

les amis de la terre honduras

"Avant tout je me considère comme appartenant au peuple du Honduras et au genre humain, avec tous les droits que cela suppose. Certains disent qu'on nous a découverts il y a plus de 500 ans, mais la réalité est que nous nous étions déjà découverts nous-mêmes. C'est pourquoi il coule dans les veines de mon peuple un sang en arc-en-ciel: les peuples indigènes du Honduras, Mayas, Chorties, Lencas, Pech, Tawakas, Misquitos, Nahuales, Tolupanes et Garifunas, et les descendants anglophones d'origine africaine, mêlés aux Espagnols, Latino-Américains, Anglais, Allemands, Italiens, Arabes, Juifs, Asiatiques et à d'autres familles venues de tous les coins du monde.

Je suis né et j'ai grandi dans un environnement de pauvreté et de violence où florissaient l'alcoolisme et la prostitution. Alors que j'avais six ans, le gouvernement a ordonné aux instituteurs de nous rendre témoins de l'exécution d'un prisonnier. Je me rappelle encore le traumatisme créé par le fait d'avoir vu éclater la cervelle de cet homme qui avait été privé de sa liberté. A l'âge de huit ans, quelqu'un a été recruté pour assassiner mon père afin de lui prendre une partie de ses terres et je l'ai vu quasiment décapité. Toujours enfant j'ai vu les campesinos de United Fruit Company s'entretuer à coup de machettes sous l'effet de l'alcool et j'ai vu aussi les soldats assassiner les campesinos.

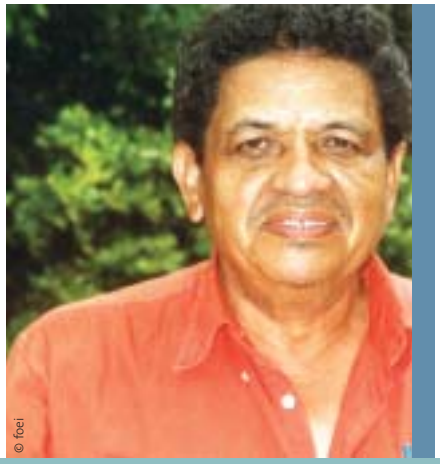
© foei

une brève histoire du honduras

Le Honduras est un pays multiethnique riche à la fois de sa culture, de sa biodiversité et de ses ressources minières. Il est en même temps l'un des pays d'Amérique latin les plus touchés par la pauvreté en raison des pillages coloniaux et post-coloniaux. Paradoxalement c'est un pays qui exporte des biens alimentaires et qui reste l'un des plus mal nourris d'Amérique Latine. Il est considéré par la communauté internationale comme "une république bananière" ou "un pays à vendre". Pendant des siècles nous avons été occupés, chassés et exilés de notre terre et de notre culture. L'écrasement de nos langues, la répression de l'expression de notre culture, la négation de notre histoire, l'imposition de la religion par la domination et l'humiliation de notre peuple, l'occupation économique et l'expropriation de nos ressources sont depuis toujours accompagnées par l'idéologie dominante, l'occupation et la militarisation.

Tout au long de l'histoire le Honduras s'est trouvé sous l'occupation économique des sociétés bananières, minières ou travaillant dans le secteur du tabac. L'exportation du bois s'est soldée par la perte des ressources en eau, de la qualité de l'air et des forêts. La monoculture de la banane a saturé et détruit les forêts aux pesticides et à la dioxine. L'industrie minière occupe presque un tiers des terres cultivables et l'exploitation des mines à ciel ouvert a crée des lacs artificiels pollués par le cyanure dans différentes régions du pays. En raison de l'occupation économique, politique, culturelle et militaire aussi bien que des traités commerciaux avec les Etats-Unis entre autres pays, les inégalités économiques sont telles que 80 % de la population est frappée par la pauvreté.

On estime que 2,3 millions d'hectares de forêts ont été détruites entre 1994 et 2001, principalement par des entreprises d'exportation de bois. Certains agents avec lesquels ces multinationales ont passé contrat ont été accusés d'attaques sur les campesinos et sur des organisations autochtones. Teodoro Martinez, leader de la tribu San Juan, a été décapité pour avoir défendu la terre de son peuple. Sur les douze dernières années, plus de 48 leaders indigènes et noirs ont été assassinés et ces crimes restent impunis.

J'anime actuellement le Centre de Prévention de la Torture dont les locaux ont été attaqués, les ordinateurs saccagés ou volé, les téléphones et le réseau informatique brouillés. Nos membres ont été assaillis par des forces paramilitaires et ont reçu des menaces de mort.

Il y a un demi-siècle, des familles se sont installées sur des terres abandonnées par une filiale de la compagnie Chiquita Banana et ont construit le village de Tacamiche avec églises, écoles et centre sanitaire. dans les années 90, sur ordre de la société bananière et en coopération avec le gouvernement, des engins militaires ont détruit plus de 100 maisons et 200 hectares de maïs et de haricots. J'ai été témoin du recours à 200 grenades lacrymogènes qui ne nous ont pas fait simplement pleurer mais qui ont occasionné des brûlures aux enfants et causé trois fausses couches. Alors que je soignais les blessures des enfants, je comprenais que le cauchemar de la terreur provoquée par ces 500 soldats durerait toute leur vie.

Le cas du Honduras montre à quel point la violation des Droits de l'Homme est en lien avec celle de toute justice environnementale. L'amour et la solidarité peuvent construire la paix, la justice environnementale et le respect des Droits de l'Homme. Laissons notre combat devenir une lettre d'amour à l'humanité et à la Mère Nature, et l'unité des différentes cultures deviendra réalité."

résister à la violence

Les politiques du gouvernement sont fondées sur une idéologie autoritaire, fasciste et militariste. Cela s'est traduit par la baisse des dépenses de santé et d'éducation tandis que celles de la police et des forces de sécurité ont été revues à la hausse. En parallèle, on a fait la promotion de l'idée selon laquelle les enfants et les jeunes sont la cause de la violence au Honduras, et chaque jour ils sont les victimes des assassinats des escadrons de la mort dans le cadre d'une politique de nettoyage. On estime que 549 mineurs ont été tués en 2002 et 370 en 2003 (selon House Alliance, 2003).

On m'a éduqué avec des idées empruntées au Nord. J'ai fait une partie de mes études aux Etats-Unis, où j'ai pu ressentir le racisme dans ma propre peau, mais aussi appris à connaître la solidarité et la générosité des Nord-Américains qui s'opposaient aux guerres du Vietnam, de l'Amérique Centrale et de l'Irak. J'ai appris à distinguer les capitaines de l'impérialisme de la superbe solidarité et conscience du peuple.

Je suis un médecin et un physiologiste qui combine la science et le savoir populaire. Je suis en train de devenir guérisseur et j'apprends à utiliser les plantes médicinales grâce aux populations indigènes et aux campesinas.

Les escadrons de la mort m'ont condamné dans mon pays parce que je défends les Droits de l'Homme et la justice environnementale, pour l'aide que j'apporte aux pauvres, et en raison de ma conscience anti-impérialiste. Je suis toujours en vie grâce à la solidarité de mes compatriotes en Amérique du Nord, en Europe, et dans les Tiers et Quart Monde.

les droits de l'homme sous la menace de la loi des affaires

observatoire européen des entreprises

""Du point de vue de Shell, nous ne trouvons pas les normes très utiles." **Robien Aram, Vice-président de Shell chargé des Relations Extérieures et de la Politique du Développement, 2004.**

En 2003, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a formulé une proposition en faveur de normes établissant un lien entre le monde des affaires et les droits de l'homme (Norms on Business and Human Rights). Si ces textes étaient approuvés l'année prochaine, les normes rendraient les obligations des entreprises en terme de Droits de l'Homme explicites et suggèrerait les prochains pas à faire pour aller en direction de la responsabilité juridique des entreprises en ce domaine.

Face à cela les organisations du lobby industriel, comme la Chambre Internationale de Commerce (CCI), ont lancé une puissante contre-offensive qui vise à réduire à néant le projet, Shell tenant le rôle de leader de pionnier auto-proclamé de la responsabilité sociale. Les Etats-Unis ont aussi adopté une position hostile à cette proposition.

Les Normes en question, une compilation d'obligations sociales, économiques et environnementales s'imposant aux multinationales, ont été préparées par un groupe de 26 experts des Droits de l'Homme reconnus et venant de partout dans le monde. Tout en confirmant que les Etats ont la responsabilité principale en matière de Droits de l'Homme, les Normes obligent aussi le monde des affaires à ne pas s'engager dans des activités qui violent directement ou indirectement les Droits de l'Homme "à l'intérieur de leur sphère d'activité et d'influence", tout comme à promouvoir et protéger activement ces droits.

Bien que les Normes n'aient pas le statut formel d'un traité des Nations Unies, la proposition va plus loin qu'un pur volontarisme et comprend la création d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre. Le texte suggère les infractions aux Normes puissent donner lieu au versement de compensations pour les victimes. Bien que le mécanisme de mise en vigueur ne soit encore qu'une proposition, c'est ce point qui a semé le plus grand trouble dans les lobbies du monde des affaires.

Comme l'explique Stefano Bertasi, de la CCI, "Nous considérons que [les Normes] entrent en concurrence avec l'approche choisie par d'autres institutions des Nations Unies, qui cherchent plutôt à promouvoir des initiatives volontaires." La CCI préfère de loin la Convention Mondiale des Nations Unies (UN's Global Compact), à la préparation de laquelle elle a contribué. La Convention liste neuf principes généraux concernant les Droits de l'Homme, du travail et de l'environnement, dont les entreprises peuvent être signataires, mais dans lequel tout système de contrôle ou d'application est absent. L'échec de la Convention à empêcher les violations de droit par les entreprises devient actuellement de plus en plus visible.

pour en savoir plus: Shell prend la tête de la compagne internationale des entreprises contre les Normes Internationales sur les Droits de l'Homme des Nations Unies, Observatoire Européen des Entreprises (en anglais): ***www.corporateeurope.org/norms.html***

sur les pratiques du gouvernement équatorien, qui violent les Droits de l'Homme et, dans ce cas précis, les droits collectifs des peuples indigènes."

En mars 2004, le Commandant des Forces Interarmées est entré dans le territoire du village central du Sarayaku accompagné de forces de police militaire lourdement armées et de représentants de l'armée pour tenter d'intimider les populations locales.

En juillet 2004, une décision de la Cour Inter-Américaine des Droits de l'Homme a ordonné à l'Etat Equatorien d' "assurer la vie et l'intégrité des personnes membres de la communauté Sarayaku comme de ses défenseurs, tout comme leur droit de libre circulation." Quelques jours auparavant, la Commission des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies avait exprimé son inquiétude en raison du fait que "les concessions d'exploitation des ressources naturelles [avaient été] accordées sans le consentement des communautés concernées" et à cause des "impacts négatifs de l'extraction des ressources naturelles sur la santé et l'environnement dus aux activités des entreprises [qui seraient réalisées] aux dépens

Maison quechua.

4 **le droit de résistance**

en equateur sang et pétrole coulent dans l'amazone

la cour interaméricaine soutient les droits des quechas

Franco Viteri, président de Sarayacu, explique la position de sa communauté à un officier.

Sarayaku, qui signifie "la rivière de maïs" est l'habitat d'un millier de personnes qui vivent parmi les 135 000 hectares de forêt vierge de l'Amazonie Equatorienne. Mais le pétrole coule à flots sous le territoire des Quechua et place leurs vies et leurs activités sous la menace croissante des entreprises multinationales et du gouvernement équatorien.

En 2003 un groupe venant de Sarayaku a été pernicieusement attaqué par un commando alors qu'il était sur le chemin d'une manifestation pacifique de protestation contre les activités pétrolière. Peu après cela, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (American Commission on Human Rights) prononçait la prolongation des mesures de précaution qu'elle avait préalablement accordées en faveur du Sarayaku pour six mois. Jose Serrano, le conseiller juridique des Quechua, a alors déclaré que "l'extension des mesures de précaution (...) est destinée à attirer l'attention de l'exercice des droits fonciers et culturels des communautés autochtones affectées, comme à ceux de l'équilibre des écosystèmes."

Bien que les décisions de justice et les déclarations de l'ONU semblent représenter des avancées significatives pour les populations indigènes à la fois en Equateur et ailleurs, les Quechuas ne sont pas prêts de baisser la garde. Même si les regards du monde entier sont braqués sur eux, leur peuple continue à souffrir d'agressions physiques autant que des menaces provenant des autorités équatoriennes, qui entendent militariser leur territoire pour permettre à l'entreprise pétrolière argentine CGC de prendre le contrôle de leurs terres et de leurs moyens de substance. L'affaire pourrait bien n'en être qu'à ses débuts: en juillet 2004, le gouvernement équatorien, en manque de pétrole, a déclaré "l'ouverture totale" du Sud de l'Amazonie Equatorienne aux industriels du pétrole.

pour en savoir plus:
www.sarayaku.com *(en espagnol)*

1. les droits des réfugiés de l'environnement
2. le droit à réclamer la dette écologique
3. le droit à la justice environnementale

partie 3 | **obtenir réparation**

Des enfants regardent les torchères de Shell.